

Magny les Hameaux, le 26 septembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

LUNDI 30 septembre 2024 à 20 HEURES 00

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Procès-verbal du 24 juin 2024

ADMINISTRATION GENERALE

- Installation de M. Benoît TOULLEC en remplacement de Mme Eugénie LAOULA, démissionnaire.

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs
- Tableau des effectifs apprentis
- Convention CIG accompagnement à la mise en œuvre du RGPD

ENFANCE

- Avenant au Règlement intérieur des temps péri et extrascolaires 2024/2025

VIE ASSOCIATIVE

- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Budo Club
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Vivre le Golf à Magny

TERRITOIRE DURABLE

- Attribution d'une subvention à l'association Terre et Cité – Projet « Ma cour agro-écologique à la rencontre de la biodiversité : l'eau et l'agriculture » - 2024/2025-Collège A. Einstein

TRAVAUX ET GESTION URBAINE

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la réalisation d'aménagements pour les transports en commun améliorant la sécurité des usagers et notamment l'implantation d'abris bus
- Convention pour la mise à disposition de moyens humains et matériels pour l'enlèvement de graffitis et de l'affichage sauvage ainsi que le nettoyage haute pression sur les équipements communaux entre la Communauté d'agglomération SQY et la commune

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions municipales prises du 14 juin 2024 au 20 septembre 2024

A TITRE INFORMATIF AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (sans vote ni débat) **URBANISME/ AFFAIRES JURIDIQUES**

- Information concernant l'enregistrement de la demande d'Installation Classée pour l'Environnement présentée par SPIE BATIGNOLLES sur la commune de Guyancourt

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit, trois jours francs avant la séance, afin que je puisse envisager l'inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire



Bertrand HOUILLON

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal